ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

diabète

Question écrite n° 39430

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur le diabète, qui pourrait devenir un problème de santé publique. Cette maladie connaît un développement inquiétant dans le monde entier et touche 2 millions de Français. Selon les estimations de l'OMS, le nombre de diabétiques devrait plus que doubler d'ici 2030 pour atteindre 370 millions. En France, environ 800 000 personnes ignorent qu'elles sont diabétiques. L'augmentation du poids, de la sédentarité et surtout le vieillissement de la population expliquent l'augmentation du diabète dans les pays industrialisés et principalement celui du type 2 (dit non-insulinodépendant) qui peut se déclencher à tout âge mais concerne de plus en plus les jeunes, surtout en cas d'obésité. Mais si le diabète est bien un excès de sucre dans le sang, une prise en charge efficace de cette maladie ne peut se résumer à l'unique surveillance de la glycémie. On est, en effet, « dans un risque global » comme le souligne un éminent endocrinologue du CHRU de Lille. Le diabète du type 2, maladie « indolore », peut provoquer de graves dommages se traduisant par une insuffisance rénale, une cécité, de sérieuses complications cardio-vasculaires (infarctus du myocarde, accidents vasculaires cérébraux) ou des artérites (avec risque d'amputations des membres inférieurs). Malheureusement, il est constaté que certains diabétiques laissent s'installer ces problèmes par négligence, d'autres, dans le cas d'une maladie chronique avec aucune chance de guérison, ont tendance à se décourager. « Les Maisons du diabète », concept né dans le Nord, reconnu et non financé par l'État, s'est répandu partout en France voire en Belgique et au Luxembourg, et leur nécessité devient de plus en plus évidente. Elles permettent la diffusion de renseignements pratiques, de conseils et de documentation, soulignent surtout les risques encourus et apprennent le patient à vivre sereinement avec cette maladie, ce qui permet une participation active des diabétiques à leur traitement. A l'instar de cette initiative, et en prenant en compte les conclusions de l'enquête nationale sur le diabète (étude Entred) qui révèle que le suivi des diabétiques est insuffisant par rapport aux recommandations établies par les experts, il lui demande quelles sont les perspectives d'avenir pour la prise en charge du diabète, quels moyens d'information sont envisagés et en matière de recherche et de prévention, quels sont les moyens qui seront accordés pour permettre aux chercheurs « une meilleure compréhension des mécanismes d'apparition de la maladie et du rôle des gènes » ? Ce qui induira nécessairement une meilleure prévention et donc un coût moindre pour le système de santé.

Texte de la réponse

Le diabète est une pathologie métabolique en constante augmentation tant en Europe qu'aux États-Unis. En France, la prévalence est estimée à 3,6 %, soit environ 2,2 millions de personnes. Chaque année, on dénombre environ 100 000 nouveaux cas. Cette augmentation régulière s'explique à la fois par des raisons sociologiques liées au mode de vie, démographiques telles que l'allongement de la durée de vie et médicales liées à un meilleur dépistage (recommandations ANAES février 2003). Il convient d'y ajouter la progression préoccupante de l'obésité qui affecte 10 % des adultes et 12 % des enfants. Fin 2001, un programme national quadriennal d'actions de prévention et de prise en charge du diabète de type 2 a été présenté par le ministère chargé de la santé et a indiqué la nécessité d'organiser le suivi épidémiologique du diabète pour adapter les soins aux

besoins de la population. Les maisons du diabète sont représentées au sein du comité de suivi de ce programme. Une grande étude épidémiologique ENTRED (échantillon national témoin représentatif de diabétiques) a été menée auprès de 10 000 personnes diabétiques. La conférence de presse de présentation des résultats de cette étude a été réalisée au ministère de la santé et de la protection sociale en juin 2004. Au regard de ces données épidémiologiques, la loi relative à la politique de santé publique fixe notamment comme objectif à atteindre d'ici 2008 : un renforcement de la prévention du diabète par l'arrêt de l'augmentation de la prévalence de l'obésité et du surpoids chez les enfants ; la diminution du nombre de petits consommateurs de fruits et légumes d'au moins 25 % ; l'augmentation de 25 % de la proportion de personnes, tous âges confondus, faisant au moins trente minutes d'activité physique d'intensité modérée. Ces objectifs recoupent ceux du programme national nutrition santé (PNNS) mis en place par le ministère de la santé en 2001, qui a pour but d'améliorer la nutrition comme déterminant des grandes pathologies chroniques. Le PNNS a ainsi mis en oeuvre des campagnes de communication sur la consommation de fruits et légumes (2001) et l'activité physique (2003) a publié le guide « La santé vient en mangeant » à l'usage du grand public et des professionnels (2002) et a élaboré des outils pour le dépistage de l'obésité destinés aux professionnels de santé. En août 2004 le vote de la loi relative à la politique de santé publique a supprimé les distributeurs de produits alimentaires dans les écoles et a imposé aux annonceurs d'intégrer une information nutritionnelle dans les publicités audiovisuelles concernant les produits alimentaires. En septembre 2004, le ministre a lancé la diffusion des guides sur l'alimentation des enfants et des adolescents, puis, en novembre 2004, a inauguré l'opération « villes actives du PNNS » en signant une charte avec dix premières municipalités. Les autres objectifs de la loi relatifs au diabète visent d'une part l'amélioration de la prise en charge des personnes diabétiques selon les recommandations des experts et la lutte contre les complications de la maladie. Dans ce cadre, deux actions expérimentales visant à améliorer le dépistage de la rétinopathie diabétique et à améliorer la prévention des amputations des extrémités doivent être initiées en 2005 par le ministère de la santé et de la protection sociale.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Bois
Circonscription : Pas-de-Calais (13e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39430
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3604
Réponse publiée le : 21 décembre 2004, page 10307